

Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

# RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Stay Silv® Powder Brazing Flux

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: 200000007222

**UFI:** XGAP-082G-6P4X-0T6D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Brasage des métaux

Usages déconseillés: Pas connu. Lire cette fiche avant d'utiliser ce produit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Nom de la société: The Harris Products Group

Adresse: 4501 Quality Place

Mason, OH 45040-1971

USA

Téléphone: +1 (513) 754-2000

Personne à contacter: Les questions sur les Fiche de données de sécurité: custservmason@jwharris.com

Nom de la société: Lincoln Electric Europe B.V.

Adresse: Nieuwe Dukenburgseweg 20

Nijmegen 6534AD The Netherlands

Téléphone: +31 243 522 911

Personne à contacter: Les questions sur les Fiche de données de sécurité:www.lincolnelectric.com/sds

Informations sur la sécurité soudage à l'arc:www.lincolnelectric.com/safety

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

USA/Canada/Mexique +1 (888) 609-1762 Amériques/Europe +1 (216) 383-8962 Asie-Pacifique +1 (216) 383-8966 Moyen-Orient/Afrique +1 (216) 383-8969

3E Code d'accès Société: 333988

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

## Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion) Catégorie 4 H302 Toxicité aiguë (Contact avec la Catégorie 4 H312 peau) Toxicité aiguë (Inhalation -Catégorie 4 H332 poussières et brouillards) Irritation cutanée Catégorie 2 H315 Catégorie 2 Irritation oculaire H319 Catégorie 1B Toxique pour la reproduction H360FD

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: Le fluorure de potassium

Acide borique

Mention d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H302+H312+H332: Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou

d'inhalation.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

## Conseils de Prudence Prévention:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264: Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée

soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

Intervention: P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin.

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

Utilisation restreinte aux professionnels.

## 2.3 Autres dangers

Les rayons calorifiques (rayonnement infrarouge) issus de flammes ou de métaux chauds peuvent blesser les yeux. La surexposition aux vapeurs et gaz du brasage peut être dangereuse. Lisez et assurez-vous de bien comprendre les instructions du fabricant, les fiches de données de sécurité et les étiquettes d'avertissements avant d'utiliser ce produit.

# Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation:

Les vapeurs émises par l'utilisation de ce produit peuvent contenir les composants suivants et/ou des oxydes métalliques complexes ainsi que des particules solides ou d'autres composants issus du soudage, matériel fusible de brasage, matériel de flux, métal de base ou revêtement en métal de base non listé ci-dessous. Le fluorure d'hydrogène, un produit de décomposition possible, est extrêmement corrosif et toxique par tous les voies d'introduction dans le corps. Le fluorure d'hydrogène peut pénétrer la peau et provoquer des brûlures, qui peuvent ne pas être visibles ou douloureuses dans l'immédiat; les brûlures touchent les couches inférieures de la peau et les tissus osseux. L'exposition au fluorure d'hydrogène sur 20 pour cent du corps ou plus peut être mortelle par un empoisonnement systémique au fluorure.

Désignation chimique	N° CAS
Dioxyde de carbone	124-38-9
Monoxyde de carbone	630-08-0
Dioxyde d'azote	10102-44-0
Ozone	10028-15-6

# RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

# Ingrédients dangereux à signaler 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	Classification		N° d'enregistrement REACH
fluoroborate de potassium	50 - <100%	14075-53-7	237-928-2	Non classé	#	01-2119968922-24;



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

Le fluorure de potassium	10 - <25%	7789-23-3	232-151-5	Acute Tox.: 3: H331 Acute Tox.: 3: H311 Acute Tox.: 3: H301	#	01-2119555273-40;
Carbonate de potassium	10 - <20%	584-08-7	209-529-3	Skin Corr.: 2: H315 Eye Dam.: 2: H319 STOT SE: 3: H335		Aucune information disponible.
Acide borique	5,5 - <10%	10043-35-3	233-139-2	Repr.: 1B: H360FD	##	01-2119486683-25;

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

#### Remarques sur la Composition:

Le terme "ingrédients dangereux" doit être interprété comme un terme défini dans les normes de communication des risques et n'implique pas nécessairement l'existence d'un danger de soudage. Le produit peut contenir des ingrédients non-dangereux supplémentaires ou peut former des composés supplémentaires en vertu de l'état d'utilisation. Se reporter aux sections 2 et 8 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 4** — Premiers secours

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Prendre de l'air frais si la respiration est difficile. Si la respiration est

arrêtée, donner la respiration artificielle et demander immédiatement de

l'aide médicale.

Contact avec la Peau: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Appeler un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

**Ingestion:** Éviter que la fumée ou la poudre soit en contact avec les mains, les

vêtements, la nourriture et la boisson qui peuvent provoquer l'ingestion des particules de la main à la bouche comme boire, manger, fumer, etc. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Contacter le centre antipoison. À moins d'avis contraire du centre antipoison, rincer complètement la bouche avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter immédiatement un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise. Rincer la bouche.

<sup>#</sup> Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>##</sup> This substance is listed as SVHC



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Une surexposition à court terme (aigu) à des fumées et des gaz de soudage et des techniques connexes peut entraîner des malaises comme la fièvre des fondeurs, des étourdissements, de la nausée ou une sécheresse ou une irritation du nez, de la gorge ou des yeux. Elle peut aggraver des problèmes respiratoires existants (p. ex., l'asthme, l'emphysème).

Une surexposition à long terme (chronique) à des fumées et des gaz de soudage et des techniques connexes peut mener à une sidérose (dépôts de fer dans les poumons), avoir un impact sur le système nerveux central, causer une bronchite et peut nuire aux fonctions pulmonaires. Se référer à la section 11 pour plus d'informations.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Dangers: Les dangers associés au soudage et ses procédés connexes tels

Les dangers associés au soudage et ses procédés connexes tels que le soudage et le brasage sont complexes et peuvent comprendre des dangers physiques et la santé, tels que mais non limité à un choc électrique, des souches physiques, les brûlures par irradiation (flash de l'oeil), des brûlures thermiques en raison de métal ou de projections à chaud et les effets potentiels sur la santé d'une surexposition aux fumées, des gaz ou des poussières potentiellement générés lors de l'utilisation de ce produit. Reportez-vous à la section 11 pour plus d'informations.

**Traitement:** Traiter les symptômes.

# RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Tel que livré, ce produit est ininflammable. Cependant, l'arc de soudage et les étincelles ainsi que des flammes nues et les surfaces chaudes associés à brasage peut enflammer les matières combustibles et inflammables. Lire et comprendre American National Standard Z49.1, « Sécurité en soudage, coupage et procédés connexes » et National Fire Protection Association NFPA 51B, « Norme pour la prévention des incendies pendant le soudage, coupage et autres travaux à chaud » avant d'utiliser ce produit.

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

# RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Prévenez l'abrasion de matières consommables ou la création de poussière. Prévoyez une ventilation d'évacuation appropriée aux endroits ou il y a formation de vapeur ou de poussière. Portez l'équipement de protection individuelle approprié. Respectez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Lisez et assurez-vous de bien comprendre les instructions du fabricant ainsi que l'étiquette d'avertissement sur le produit. Consultez la norme American National Z49.1, « Safety In Welding, Cutting and Allied Processes » publiée par l'American Welding Society, http://pubs.aws.org et la publication 2206 de l'OSHA (29CFR1910), U.S. Government Printing Office, www.gpo.gov. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Garder sous clef.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

MAC, PEL, TLV et d'autres valeurs limites d'exposition peuvent varier selon l'élément et la forme - ainsi que par pays. Toutes les valeurs spécifiques au pays ne sont pas répertoriés. Si aucune des valeurs limites d'exposition professionnelle sont énumérées ci-dessous, votre autorité locale peut encore avoir des valeurs applicables. Reportez-vous à vos valeurs limites d'exposition locales ou nationales.

#### Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle: Great Britain

aleurs Limites a Exposition Professionnelle: Great Britain						
Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source			
fluoroborate de potassium	TWA	2,5 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)			
	TWA	2,5 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)			
fluoroborate de potassium - en F	TWA	2,5 mg/m3	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (01 2020)			
Le fluorure de potassium - en F	TWA	2,5 mg/m3	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (2007)			
Le fluorure de potassium	TWA	2,5 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)			

Valeurs Limites Biologiques: Great Britain

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
fluoroborate de potassium (Fluorures: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	8 mg/l (Urine)	EU BLV/BGV (2014)
Le fluorure de potassium (Fluorures: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	8 mg/l (Urine)	EU BLV/BGV (2014)

# Valeurs Limites Biologiques: ACGIH (États-Unis)

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

# Valeurs limites d'exposition professionnelle supplémentaires dans les conditions d'utilisation: Great Britain

Jiitaiii			
Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Dioxyde de carbone	TWA	5.000 ppm	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL)
	TWA	5.000 ppm	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (Indicatif)
	STEL	15.000 ppm	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL)
Monoxyde de carbone	STEL	100 ppm	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (Indicatif)
	TWA	20 ppm	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (Indicatif)



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

	T 2		
	STEL	100 ppm	UE. Comité scientifique en matière de limites
			d'exposition professionnelle (CSLEP),
			Commission européenne - CSLEP, dans leur
			version
	TWA	20 ppm	UE. Comité scientifique en matière de limites
			d'exposition professionnelle (CSLEP),
			Commission européenne - CSLEP, dans leur
			version
	STEL	200 ppm	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de
			travail (WEL)
	TWA	30 ppm	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de
			travail (WEL)
	STEL	100 ppm	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de
	0		travail (WEL)
	TWA	20 ppm	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de
	1 ***	20 pp	travail (WEL)
	TWA	30 ppm	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de
	1 7 7 7	30 ррпі	travail (WEL) (La date d'expiration de cette
			limite le 21 Août 2023)
	STEL	200 ppm	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de
	SILL	200 ρριτί	travail (WEL) (La date d'expiration de cette
			limite le 21 Août 2023)
Dioxyde d'azote	TWA	0,5 ppm	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des
Dioxyde d'azole	IVVA	0,5 ррп	directives 91/322/CEE, 2000/39/CE,
			2006/15/CE, 2009/161/UE (Indicatif)
	STEL	1 nnm	, , ,
	SIEL	1 ppm	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des
			directives 91/322/CEE, 2000/39/CE,
	0==:	<u> </u>	2006/15/CE, 2009/161/UE (Indicatif)
	STEL	1 ppm	UE. Comité scientifique en matière de limites
			d'exposition professionnelle (CSLEP),
			Commission européenne - CSLEP, dans leur
			version
	TWA	0,5 ppm	UE. Comité scientifique en matière de limites
			I " ''' ( ' " (OOLED)
			d'exposition professionnelle (CSLEP),
			Commission européenne - CSLEP, dans leur
			Commission européenne - CSLEP, dans leur version
	TWA	0,5 ppm	Commission européenne - CSLEP, dans leur
	TWA	0,5 ppm	Commission européenne - CSLEP, dans leur version  UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL)
	TWA		Commission européenne - CSLEP, dans leur version  UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL)
		0,5 ppm 1 ppm	Commission européenne - CSLEP, dans leur version  UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de
Ozone			Commission européenne - CSLEP, dans leur version  UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL)  UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de

# Valeurs limites d'exposition professionnelle supplémentaires dans les conditions d'utilisation: États-Unis

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Dioxyde de carbone	TWA	5.000 ppm		États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (12 2010)
	STEL	30.000 ppm		États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (12 2010)
	PEL	5.000 ppm	9.000 mg/m3	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Monoxyde de carbone	TWA	25 ppm		États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (12 2010)
	PEL	50 ppm	55 mg/m3	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Dioxyde d'azote	TWA	0,2 ppm		États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (02 2012)
	Ceiling	5 ppm	9 mg/m3	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000) (02



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

				2006)
Ozone	PEL	0,1 ppm	0,2 mg/m3	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	0,05 ppm		États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2014)
	TWA	0,10 ppm		États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2014)
	TWA	0,08 ppm		États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2014)
	TWA	0,20 ppm		États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (02 2020)

# 8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles Techniques Appropriés

**Ventilation:** Utiliser une ventilation suffisante et évacuation au niveau de la source à l'arc, la flamme ou de la chaleur pour maintenir les fumées et les gaz de la zone de respiration du travailleur et de la zone générale. Former l'opérateur de garder la tête hors des fumées. **Éviter le plus possible les expositions.** 

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Informations générales: Recommandations en matière d'exposition : Afin de réduire

Recommandations en matière d'exposition : Afin de réduire le risque de surexposition, mettre en place des mesures de contrôle telles qu'une ventilation adéquate et l'équipement de protection individuelle (EPI). La surexposition intervient lorsque les limites locales applicables, les valeurs limites d'exposition (VLE) définies lors de la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH pour American Conference of Governmental Industrial Hygienists) ou le niveau d'exposition tolérable (NET) de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration) sont dépassés. Les niveaux d'exposition sur le lieu de travail doivent être déterminés par des évaluations performantes des conditions d'hygiène industrielle. À moins d'une confirmation de niveaux d'exposition inférieurs à la limite locale applicable, aux VLE ou au NET, le moins élevé étant retenu, l'utilisation d'un appareil respiratoire est requise. En l'absence de ces mesures de contrôle, la surexposition à un ou plusieurs constituants du composé, y compris ceux contenus dans les fumées ou les particules en suspension dans l'air, peut survenir et entraîner des risques potentiels pour la santé. Selon l'ACGIH, les VLE et les indicateurs biologiques d'exposition (IBE) « représentent les conditions auxquelles l'ACGIH estime que presque tous les ouvriers peuvent être exposés de façon répétée sans effets néfastes sur la santé ». L'ACGIH ajoute que la moyenne pondérée dans le temps de la VLE doit être utilisée comme guide dans le contrôle des risques pour la santé et ne doit pas être utilisée pour révéler une distinction subtile entre les expositions sans danger et celles qui sont dangereuses. Se référer à la section 10 pour obtenir des informations sur les composants potentiellement dangereux pour la santé. Consommables et matériaux de soudure étant joints peut contenir du chrome comme un oligo-élément non volontaire. Les matériaux qui contiennent du chrome peut produire une certaine quantité de chrome hexavalent (CrVI) et d'autres composés de chrome comme sous-produit dans les fumées. En 2018, l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) réduit la valeur limite de seuil (TLV) pour le chrome hexavalent à partir de 50 microgrammes par mètre cube d'air (50 ug / m³) à 0,2 ug / m³. A ces nouvelles limites, les expositions CrVI égales



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

ou supérieures à la valeur limite tolérable peut être possible dans les cas où une ventilation adéquate n'est pas fourni. composés CrVI sont sur les listes du CIRC et le NTP comme posant un cancer du poumon et le risque de cancer des sinus. conditions en milieu de travail sont des expositions de fumées uniques et soudage niveaux varient. évaluations de l'exposition en milieu de travail doivent être effectuées par un professionnel qualifié comme un hygiéniste industriel, afin de déterminer si l'exposition sont inférieures aux limites applicables et de formuler des recommandations en cas de besoin pour prévenir les surexpositions.

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail.

Maximum Dust Exposure Guideline™(MDEG)™ (Directive de poussière maximale d'exposition) pour ce produit (basé sur le contenu de fluoroborate de potassium) est 3,4 mg/m3. Cette ligne directrice d'exposition est calculée en utilisant la valeur la plus conservatrice du TLV de l'ACGIH ou de la PEL de l'OSHA pour la substance indiquée.Manipuler pour minimiser la génération de poussières en suspension dans l'air. Utiliser une ventilation adéquate et la collecte des poussières. Utiliser une protection respiratoire, si nécessaire, pour maintenir l'exposition audessous des limites. Si les limites d'exposition locales applicables sont inférieures au TLV de l'ACGIH ou à la PEL de l'OSHA pour l'une des substances énumérées à la Section 3 de la présente FDS, vous devez en tenir compte avant d'utiliser ou d'appliquer cette directive.

Protection des yeux/du visage:

Portez un casque, une visière de protection ou de la protection pour les yeux avec un filtre de lunette de sécurité teinté numéro 2 pour le brasage tendre à la flamme et, 3 à 4 pour le brasage fort à la flamme, et respectez les recommandations comme précisées dans l'ANSI Z49.1, Section 4, en conformité aux détails de votre processus. Offrez de la protection pour les yeux et des écrans appropriés aux autres individus. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau Protection des Mains:

Porter des gants de protection. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

Autres:

Vêtements protecteurs: Portez une protection pour les mains, la tête et le corps qui aide à prévenir les blessures causées par les radiations, les flammes nues, les surfaces chaudes, les étincelles et les chocs électriques. Voir Z49.1. Au minimum, cela inclut les gants de soudeur et un écran facial protecteur lors du soudage, et peut inclure des protecteurs de bras, tabliers, chapeaux, protection des épaules, ainsi que des vêtements foncés substantiels lors du soudage, du brasage et du brasage. Porter des gants secs exempts de trous ou de coutures dédoublées. Entraîner l'opérateur à ne pas laisser des parties sous tension ou des électrodes entrer en contact avec la peau. . . ou des vêtements ou des gants s'ils sont mouillés. Isolezvous de la pièce et du sol en utilisant du contreplaqué sec, des tapis en caoutchouc ou toute autre isolation sèche. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection respiratoire:

Avoir un système de ventilation et d'échappement adéquats pour évacuer la fumée et les vapeurs de gaz de votre aire de respiration ainsi que de la zone en général. Un appareil respiratoire approuvé devrait être utilisé à moins que les évaluations d'exposition soient inférieures aux limites d'exposition applicables.

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Déterminer la composition des émanations et des gaz et les quantités auxquelles sont exposés les travailleurs en prélevant un échantillon d'air à l'intérieur du casque du soudeur, s'il le porte, ou au poste de travail du travailleur. Améliorer le système de ventilation, si les expositions ne sont pas sous les limites. Voir ANSI/AWS F1.1, F1.2, F1.3 et F1.5, que vous pouvez commander à l'adresse suivante : American Welding Society, www.aws.org. Éviter le contact avec la peau. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

# RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect:** Flux de brasage fort.

État:SolideForme:Poudre.Couleur:Blanc

Odeur: Aucune information disponible.

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

pH: Non applicable

**Point de fusion:**Aucune information disponible.
Point d'ébullition:
Aucune information disponible.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

Point d'éclair:

Taux d'évaporation:

Inflammabilité (solide, gaz):

Limite supérieure d'inflammabilité (%):

Limite inférieure d'inflammabilité (%):

Pression de vapeur:

Densité de vapeur relative:

Aucune information disponible.

**Densité:** 1,6000 gcm3

**Densité relative:** Aucune information disponible.

**Solubilités** 

Solubilité dans l'eau: Aucune information disponible. Solubilité (autre): Aucune information disponible. Coefficient de partition (n-octanol/eau): Aucune information disponible. Température d'auto-inflammabilité: Aucune information disponible. Température de décomposition: Aucune information disponible. SADT: Aucune information disponible. Viscosité: Aucune information disponible. Propriétés explosives: Aucune information disponible. Propriétés comburantes: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Teneur en COV: Indisponible.

Densité apparente: Indisponible.

Limite d'explosivité supérieure des Indisponible.

poussières:

Limite d'explosivité inférieure des

poussières:

Indisponible.

Indice d'explosion de poussières (KST): Indisponible. Énergie minimale d'ignition: Indisponible. Température minimale d'ignition: Indisponible. Corrosion des métaux: Indisponible.

# RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation,

d'entreposage et de transport.

**10.2 Stabilité chimique:** Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucun(e)(s) dans les conditions normales.

**10.4 Conditions à éviter:** Éviter tout chauffage ou contamination.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

10.5 Matières incompatibles:

Acides forts. Comburants forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Les fumées et les gaz provenant du soudage et de ses procédés connexes, tels que le brasage et le brasage, ne peuvent pas être classés simplement. La composition et la quantité des deux dépendent du métal sur lequel la soudure ou le travail à chaud est appliqué, du procédé, de la procédure - et le cas échéant - de l'électrode ou du consommable utilisé. Les autres conditions qui influencent également la composition et la quantité des fumées et des gaz auxquels les travailleurs peuvent être exposés comprennent: les revêtements sur le métal à souder ou à usiner (comme la peinture, le placage ou la galvanisation), le nombre d'opérateurs et le volume de l'aire de travail, la qualité et la quantité de ventilation, la position de la tête de l'opérateur par rapport au panache de fumée, ainsi que la présence de contaminants dans l'atmosphère (comme les vapeurs d'hydrocarbures chlorés provenant des activités de nettoyage et de dégraissage).

Dans les cas où une électrode ou un autre matériau appliqué est consommé, les produits de décomposition des fumées et des gaz produits diffèrent en pourcentage et forment les ingrédients énumérés à la section 3. Les produits de décomposition d'une exploitation normale comprennent ceux provenant de la volatilisation, de la réaction ou de l'oxydation, les matériaux montrés dans la section 3, plus ceux du métal de base et du revêtement, etc., comme noté ci-dessus. Les constituants de fumée raisonnablement attendus produits pendant le soudage à l'arc et le brasage comprennent les oxydes de fer, de manganèse et d'autres métaux présents dans le consommable de soudage ou le métal de base. Les composés de chrome hexavalent peuvent se trouver dans les fumées de soudage ou de brasage des consommables ou des métaux de base contenant du chrome. Le fluorure gazeux et particulaire peut se trouver dans la fumée des consommables ou des matériaux de flux qui contiennent du fluorure. Les produits de réaction gazeux peuvent inclure du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. L'ozone et les oxydes d'azote peuvent être formés par le rayonnement de l'arc associé au soudage.

# RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales:

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) (International Agency for Research on Cancer, IARC) a jugé les fumées de soudage et les rayonnements ultraviolets issus des opérations de soudage comme étant des agents cancérogènes pour l'homme (Catégorie 1). Selon le CIRC, les fumées de soudage sont à l'origine du cancer du poumon et des associations positives ont été observées avec le cancer du rein. Toujours selon le CIRC, les rayonnements ultraviolets issus des opérations de soudage sont à l'origine de mélanome oculaire. Le CIRC identifie le gougeage, le brasage, le coupage à l'arc au carbone ou au plasma et le brasage tendre comme des procédés étroitement liés au soudage. Lisez et assurez-vous de bien comprendre les instructions du fabricant, les fiches de données de sécurité et les étiquettes d'avertissements avant d'utiliser ce produit.

Informations sur les voies d'exposition probables



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

**Inhalation:** L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée,

poussière, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants

pour le nez, la gorge et les mugueuses.

Contact avec la Peau: Nocif par contact cutané.

Contact oculaire: Les RAYONS CALORIFIQUES (RAYONNEMENT INFRAROUGE) issus

des flammes ou du métal chaud peuvent causer des blessures aux yeux.

**Ingestion:** Évitez l'ingestion – portez des gants et toute autre protection personnel

appropriée - lavez vos mains soigneusement après l'utilisation ou la

manipulation du produit. Nocif en cas d'ingestion.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:

Une courte surexposition (aiguë) aux vapeurs et aux gaz de brasage et de soudure peut provoquer des malaises comme la fièvre des fondeurs, des étourdissements, de la nausée, de la sécheresse ou de l'irritation au nez, à la gorge ou aux yeux. Peut aggraver les conditions préexistantes du système respiratoire (p. ex. de l'asthme, de l'emphysème). La surexposition prolongée (chronique) aux vapeurs et aux gaz de brasage et de soudure peut provoquer de la sidérose (dépôts de fer dans les poumons), des effets sur le système nerveux central, de la bronchite et d'autres effets pulmonaires. Les produits contenant du plomb ou du cadmium posent des dangers précis supplémentaires à la santé – consultez les Sections 2, 8 et 11 de cette FDS. Selon la composition spécifique du produit, certains produits peuvent produire des concentrations dangereuses d'oxydes de cadmium, de zinc, de plomb ou de composés de fluorure. Assurez une ventilation et une protection respiratoire adéquate lors de l'utilisation. Évitez de respirer les vapeurs. Évitez l'ingestion – portez des gants et toute autre protection personnel appropriée – lavez vos mains soigneusement après l'utilisation ou la manipulation du produit. L'inhalation des vapeurs peut causer de l'irritation aux voies respiratoires supérieures et un empoisonnement systémique avec des symptômes précoces incluant des maux de tête, de la toux, et un goût métallique dans la bouche ainsi que la fièvre des fondeurs. L'exposition chronique au cadmium mène à des dommages aux poumons et aux reins. De l'exposition chronique au plomb, cause des dommages aux poumons, au foie, aux reins, au système nerveux ainsi que des troubles sanguins et musculo-squelettiques. L'exposition à des niveaux élevés de cadmium ou à de la poussière ou de la vapeur de plomb peut provoquer des dangers immédiats à la vie ou la santé et peut causer de la pneumonie à retardement avec de la fièvre de la douleur thoracique et de l'ædème pulmonaire causant la mort.

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél: 1.007,81 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s):

Le fluorure de potassium
Carbonate de potassium
Acide borique

DL 50 (Rat): 245 mg/kg
DL 50 (Rat): 1.870 mg/kg
DL 50 (Rat): 2.660 mg/kg



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

Contact avec la peau

**Produit:** ETAmél: 1.304,35 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s):

Carbonate de potassium DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 2,22 mg/l

Substance(s) spécifiée(s):

Le fluorure de potassium CL 50 (Rat, 4 h): 1 mg/l

Toxicité à dose répétée

**Produit:** Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

**Produit:** Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

**Produit:** Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Sensibilisation respiratoire : Non classé

Sensibilisation cutanée: Non classé

Cancérogénicité

Produit: Non classé

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Substance(s) spécifiée(s):

Le fluorure de potassium Évaluation globale : 3. Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité

pour l'homme.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Non classé

In vivo

Produit: Non classé

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Substance(s) spécifiée(s):

Acide borique EU RA R2

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Non classé

Risque d'Aspiration

**Produit:** Non applicable



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

# Symptômes reliés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques dans les conditions d'utilisation

# Renseignements toxicologiques supplémentaires dans les conditions d'utilisation: Toxicité aiguë

#### Inhalation

Substance(s) spécifiée(s):

Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone
Dioxyde d'azote

Ozone

LC Lo (Humain, 5 min): 90000 ppm
CL 50 (Rat, 4 h): 1300 ppm
CL 50 (Rat, 4 h): 88 ppm
LC Lo (Humain, 30 min): 50 ppm

**Autres effets:** 

Substance(s) spécifiée(s):

Dioxyde de carbone Asphyxie

Monoxyde de carbone carboxyhémoglobinémie

Dioxyde d'azote irritation des voies respiratoires inférieures

# RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1 Écotoxicité

# Risques aigus pour l'environnement aquatique:

**Poisson** 

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

Carbonate de potassium CL 50 (Vairon à grosse tête (Pimephales promelas), 96 h): < 750 mg/l

Acide borique CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 79,7 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

Carbonate de potassium CL 50 (Puce d'eau (Ceriodaphnia dubia), 48 h): 580 - 670 mg/l

Acide borique CL 50 (Hyalella azteca, 96 h): 64 mg/l

## Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

Le fluorure de potassium NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 21 jr): 4 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

Le fluorure de potassium NOAEL (Daphnia magna, 21 jr): 14,1 mg/l NOAEL (Daphnia magna, 21 jr):

3,7 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

**Produit:** Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et vPvB:

Aucune information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes:** Aucune information disponible.

**12.7 Informations** Aucune information disponible.

supplémentaires:

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** La production de déchets doit être évité ou minimisé autant que possible.

Lorsque cela est possible, recycler dans un environnement acceptable, de

manière conforme à la réglementation. Éliminer les produits non

recyclables en conformité avec tous les règlements fédéraux, étatiques,

provinciales, et aux exigences locales.

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois

nationales, régionales ou locales.

**Emballages Contaminés:** Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et

d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en

vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

# RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### **ADR**

14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2 Désignation officielle de NOT DG REGULATED

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: NR
Étiquettes: N° de danger (ADR): Code de restriction en tunnel:

14.4 Groupe d'emballage:

Quantité limitée Quantité exemptée



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

14.5 Polluant marin Non

ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2 Désignation officielle de NOT DG REGULATED

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: NR
Étiquettes: –
N° de danger (ADR): –
14.4 Groupe d'emballage: –

Quantité limitée Quantité exemptée

14.5 Polluant marin Non

**RID** 

14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2 Désignation officielle de NOT DG REGULATED

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: NR Étiquettes: – 14.4 Groupe d'emballage: – 14.5 Polluant marin Non

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2 Désignation officielle de NOT DG REGULATED

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: NR Étiquettes: – N° d'urgence:

14.4 Groupe d'emballage:

Quantité limitée Quantité exemptée

14.5 Polluant marin Non

**IATA** 

14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2 Nom de transport complet: NOT DG REGULATED

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Classe: NR Étiquettes: –



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

14.4 Groupe d'emballage: -

Uniquement par avion cargo : Aéronefs de transport de

passagers et de marchandises :

Quantité limitée: Quantité exemptée

14.5 Polluant marin Non
Uniquement par avion cargo: Autorisé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

# RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

Règlement 1005/2009 / CE relative à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'annexe I, autres substances: aucune

Règlement 1005/2009 / CE relative à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'annexe II, des substances nouvelles: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 1 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 2 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 3 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V telle que modifiée: aucune

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration	Informations supplémentaires
Acide borique	10043-35-3	1,0 - 10%	Non réglementé

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

L'emballage doit être étiqueté de façon visible, lisible et indélébile comme suit :



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

Utilisation restreinte aux professionnels.

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide borique	10043-35-3	1,0 - 10%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide borique	10043-35-3	1,0 - 10%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
fluoroborate de potassium	14075-53-7	50 - 60%
Le fluorure de potassium	7789-23-3	20 - 30%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Le fluorure de potassium	7789-23-3	20 - 30%
Acide borique	10043-35-3	1,0 - 10%

## Réglementations nationales

Classe de danger pour

WGK 3: Dangereux pour l'eau.

l'eau (WGK):

Réglementation allemande TA Luft sur la qualité de l'air:

fluoroborate de potassium	Numéro 5.2.2 Classe III, Inorganic substance de formation de poussière
Le fluorure de potassium	Numéro 5.2.2 Classe III, Inorganic substance de formation de poussièreNuméro 5.2.4 Classe II, Inorganique substance formant un gaz

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles classé: A

a550.

32



EU INV:

Version: 3.0

Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

**15.2 Évaluation de la sécurité** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre. **chimique:** 

#### Règlements internationaux

Statut aux inventaires:	
DSL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

ENCS (JP): Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

IECSC: Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. KECI (KR): Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

NDSL: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

PICCS (PH): Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. Liste TSCA: Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

NZIOC: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

ISHL (JP): Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

PHARM (JP): Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

INSQ: Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

ONT INV: Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

TCSI: Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

AICS: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

#### Protocole de Montréal

Non applicable

### Convention de Stockholm

Non applicable

#### Convention de Rotterdam

Non applicable

# Protocole de Kyoto

Non applicable

# RUBRIQUE 16 — Autres informations

# **Définitions:**



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

Maximum Dust Exposure Guideline™ (MDEG)™ (Directive de poussière maximale d'exposition) est fourni pour aider à la gestion des expositions de travail où les granulés produits de soudage solides ou d'autres matériaux sont utilisés. Il est dérivé de données pertinentes sur la composition et des estimations plus bas niveau d'exposition aux poussières totales aéroportées, pour un produit donné, à laquelle certains constituants spécifiques pourraient potentiellement dépasser sa limite d'exposition individuelle. Les limites d'exposition spécifiques mentionnés sont l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) valeur limite d'exposition (TLV ®) et les Etats-Unis OSHA limite d'exposition admissible (PEL), qui jamais la valeur est la plus faible. Si les limites locales applicables pour l'une des substances énumérées à la section 3 de la présente FDS sont inférieures au TLV ou au PEL, il faut en tenir compte avant d'utiliser ou d'appliquer cette directive. Le MDEG™ n'est jamais supérieure à 10 mg/m³ comme c'est la limite d'exposition aéroportée pour les particules totales (poussières totales). Le MDEG™ est destiné à servir de directive générale pour aider à la gestion de l'exposition en milieu de travail et ne remplace pas la mesure et l'analyse régulière de l'exposition des travailleurs aux différents constituants de la poussière dans l'air conformément aux pratiques recommandées en matière d'hygiène industrielle.

# Note combustible Risque Poussière

Ce matériau ne brûlera pas et son classement selon le système de cotation des poussières combustibles de Lincoln Electric est le suivant : 0-CS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le département EHS de Lincoln Electric @ (216) 383-2669.

# Poussières combustibles Hazard information Note:

# Lincoln Electric Système Combustible Note poussière est comme suit:

- 3: Poudres ou de poussières qui peuvent s'enflammer au contact de l'air, ou avoir une valeur Kst ≥ 300 et / ou solides fines auraient un front de flamme d'allumage plus rapide que la vitesse du son.
- 2: Amende poudres ou de poussières solides qui peuvent s'enflammer au contact avec l'air, ont une MIE <3 mJ, ou avoir une valeur Kst> 200, et / ou aurait un front de flamme d'allumage plus rapide que la vitesse du son.
- 1.3: Beaux poudres ou de poussières solides qui ont une MIE > 3 mJ < 500mJ, et KST a  $\geq 25 < 200$  mJ.
- 1.2: Amende poudres ou de poussières solides qui ont une MIE> 3 mJ <500mJ, et une Kst <25, ou MIE> 500mJ et KST ≥ 25 mais <200 mJ.
- 1.1: Beaux poudres ou de poussières solides qui ont une MIE > 10 J et une valeur Kst positifs < 25.

0-CS: Les matériaux qui ne brûle pas.

#### Références

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

# Principales références de la littérature et sources de données:

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

#### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360FD

Autres informations: Renseignements supplémentaires disponibles sur demande.

Date de Publication: 12.08.2021

Avis de non-responsabilité: La Lincoln Electric Company invite expressément chaque utilisateur final et

destinataire de la présente FTSS de l'étudier attentivement. Voir aussi le site Web www.lincolnelectric.com/safety. Au besoin, consulter un hygiéniste industriel ou un autre expert pour comprendre cette information et préserver l'environnement et pour protéger les travailleurs contre les dangers potentiels associés à la manipulation ou l'utilisation de ce produit. Cette information est censée être exacte à la date de révision indiquée ci-dessus. Toutefois, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée. À cause des conditions ou méthodes d'utilisation qui sont hors du contrôle de Lincoln Electric, nous n'assumons aucune responsabilité résultant de l'utilisation de ce produit. Les exigences réglementaires sont sujettes à de modifications et peuvent différer d'un endroit à l'autre. La conformité avec toutes les lois et réglementations fédérales, d'états, provinciales et locales demeure la responsabilité de

l'utilisateur.

© 2021 Lincoln Global, Inc. Tous droits réservés.



Date de dernière révision:

12.08.2021

Remplace la version: 12.08.2021

# Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe) Scénario d'exposition:

Lire et comprendre le "Recommandations pour les scénarios d'exposition, les mesures de gestion du risque et comment identifier les conditions opérationnelles permettant le soudage des métaux, alliages et articles métalliques en toute sécurité", qui est disponible auprès de votre fournisseur et à http://european-welding.org/health-safety.

Le procédé de soudage/brasage produit des fumées qui peuvent affecter la santé humaine et l'environnement. Les fumées sont un mélange variable de fines particules et de gaz en suspension qui, si inhalés et avalés, constitue un risque pour la santé. Le niveau de risque dépendra de la composition de la fumée, de la concentration de la fumée et de la durée d'exposition. La composition de la fumée dépend aussi du métal travaillé, du procédé et des consommables utilisés, du revêtement du métal travaillé tel que la peinture, la galvanisation ou la métallisation, l'huile ou les autres contaminants utilisés durant les activités de nettoyage et dégraissage. Une approche systématique de l'estimation de l'exposition est nécessaire, prenant en compte les circonstances particulières pour l'opérateur et son assistant qui peut être exposé.

En considérant les émissions des fumées lors du soudage, du brasage et du coupage des métaux, il est recommandé de pendre des mesures de gestion du risque à travers les guides et les informations générales fournis par ce scénario d'exposition et d'utiliser les informations fournies par la Fiche de Données de Sécurité publiée en accord avec la réglementation REACh par le fabricant du consommable de soudage.

L'employeur s'assurera que le risque issu des fumées de soudage est éliminé ou réduit au minimum pour préserver la sécurité et la santé des travailleurs. Le principe suivant devra être appliqué :

- 1- Sélectionner le couple procédés/matériels applicables avec la plus petite classe, quand c'est possible.
- 2- Régler le procédé de soudage avec les paramètres d'émissions les plus basses.
- 3- Appliquer les mesures de protection collectives efficaces en accord avec le numéro de classe. De façon générale, l'utilisation d'un EPI est prise en compte après que toutes les autres mesures ont été appliquées.
- 4- Porter les équipements de protections individuelles en accord avec le temps de travail.

En complément, le respect des réglementations nationales sur l'exposition aux fumées de soudages des soudeurs et du personnel environnant doit être vérifié.